

**Procès-verbal :**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 10 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 10 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 3 juin 2024, s'est réuni à Blaincourt-lès-Précy en séance publique ordinaire sous la présidence de **Monsieur DEQUIN Mickael**, Maire de la Commune.

**Présents :**      **Messieurs DEQUIN Mickael – FLAMANT Pascal – FERNANDEZ Thierry**  
**DEBOURGE Guillaume – BOCAGE Jacques.**  
**Mesdames BONNEAU Geneviève – BLATGE Caroline – FRANCOZ Muriel**  
**PARMENTIER Carole – LOBEL Nadège – LENAIL Carole.**

**Absents excusés :**      **Mr MIGNARD Oswald – Mr NEDELEC Claude.**  
**Mme FOSSIER Laëtitia.**

**Absent :**                      **Mr CORBEL Patrick.**

**Pouvoirs :**      **Mr NEDELEC Claude a donné son pouvoir à Mr BOCAGE Jacques.**  
**Mr MIGNARD Oswald a donné son pouvoir à Mme BLATGE Caroline.**

**Secrétaire de séance :**      **Mr FERNANDEZ Thierry.**

**1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024.**

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de passer au vote.  
***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

**2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2024.**

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de passer au vote.  
***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

**3 – Convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat.**

**Monsieur le Maire** rappelle que ce projet a déjà été abordé dans les séances de conseil municipal précédentes et concerne la mise en place d'une Police Municipale intercommunale entre les communes de Boran sur Oise, Crouy en Thelle, Villers sous Saint-Leu et Blaincourt-lès-Précy.

Ce projet a été validé par madame la Préfète de l'Oise et par le Procureur de la République de Senlis.

Avant de pouvoir signer la convention entre les différentes communes pour la mise en place de cette Police Municipale, Monsieur le Maire doit obtenir l'approbation préalable du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** rappelle que les effectifs de la Gendarmerie Nationale ont été revus à la baisse depuis plusieurs années. Ils sont forcément moins disponibles pour les contrôles d'initiatives . De même, les problèmes liés aux incivilités (bruit, dépôts d'ordures...) ne peuvent plus être traités. D'où l'importance de la mise en place d'une Police Municipale.

Le Maire et les adjoints sont souvent sollicités pour ces problèmes. Ils disposent d'un pouvoir de police mais il n'est pas toujours facile de le faire respecter. Il est également important de remettre en place des contrôles routiers notamment le long de la RD44, et aussi une présence policière aux abords de l'école primaire lors des entrées et sorties .

L'effectif total sera de deux policiers (projet de recrutement d'un troisième) basés à Boran sur Oise où ils disposent déjà d'un local. De même, ils disposent déjà d'un véhicule.

Le coût moyen d'un policier municipal est de 40 000€ par an charges comprises. Avec ce système de deux policiers partagés entre quatre communes, la quote-part de Blaincourt-lès-Précy sera de **3750€ par trimestre**, ou encore 15000€ par an. Ce montant a d'ores et déjà été prévu dans le budget 2024 de notre commune.

Enfin, les policiers auront le droit de verbaliser, seront armés et rendront compte de leur activité aux Maires des différentes communes.

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de passer au vote.  
***Proposition adoptée à l'unanimité.***

#### **4 – Questions diverses.**

1 – **Mr FERNANDEZ** Thierry demande où en sont les négociations avec la société XEROX concernant les photocopieurs qui représentent un coût très substantiel pour la commune.

**Monsieur le Maire** rappelle que plusieurs courriers en A/R étaient restés sans réponse, et que notre décision de ne plus du régler les factures XEROX a déclenché une réunion avec le directeur commercial.

**Cet rencontre a été très positive puisqu'elle a permis d'annuler 3 contrats sur les 5 signés par le Maire précédent et la prise en charge par XEROX des factures impayées depuis décembre 2023 (suite à notre décision ).**

Au total, l'économie pour la commune s'élève à environ **30 000€ par an** .

2 – **Mme BLATGE** Caroline demande où nous en sommes concernant l'éclairage public et les nouvelles mesures décidées lors du conseil municipal du 12 avril 2024.

**Monsieur le Maire** répond que :

- \* l'entreprise en charge de l'exploitation et de la maintenance de notre réseau d'éclairage a changé de responsable, et que celui-ci avait besoin de quelques semaines pour maîtriser ses dossiers,
- \* un rendez-vous récent avec le SE60 avait confirmé que toutes les armoires électriques de la commune consacrées à l'éclairage étaient parfaitement compatibles avec le nouveau mode de fonctionnement.
- \* les nouvelles mesures seront vraisemblablement mises en place à la rentrée.

3 – **Mr DEBOURGE** Guillaume demande où nous en sommes concernant le remplacement de Mme Mélanie LEGENDRE, secrétaire en charge notamment de l'état civil et de l'urbanisme.

**Monsieur le Maire** répond que :

- \* Mme Mélanie LEGENDRE a été placée en accident du travail entre le 16 janvier et le 7 juin 2024. Elle a demandé sa mutation professionnelle le 3 juin et a été rayée de nos effectifs.
- \* une personne est actuellement en stage à la Mairie pour une durée de trois semaines, et on pourrait lui proposer ce poste à l'issue.

4 – **Mr BOCAGE** Jacques informe qu'il va mettre en place une newsletter ;

Monsieur le Maire précise que notre premier bulletin municipal vient d'être livré en Mairie et sera diffusé très prochainement dans les boîtes aux lettres. Il contient notamment un bilan sur les neuf premiers mois de notre mandat, et un bilan financier détaillé.

La séance est levée à 20h55.

